

Le mois d'août en pleine période dite des grandes vacances on ne chôme pas à l'hôpital et dans certains établissements privés.

ÉCOLE DE SAGE-FEMMES ET UNITES D'OBSTETRIQUES

D'abord le cri de souffrance d'étudiantes sage-femme. Nous espérons que ce cri sera non seulement entendu mais que des dispositions seront prises pour que ce climat qui existe et qui est provoqué par un certain nombre de personnes limitées pourra changer. Nous avertissons : il est hors de question d'exercer des pressions sur celles qui ont dénoncées en premier lieu mais également sur toute personne qui ferait un témoignage. C'est de la souffrance, de la maltraitance voire du harcèlement. Le législateur protège les témoins et les victimes. Nous attendons que des dispositions soient prises pour recréer un climat de confiance pour les étudiantes.

Il est hors de question de généraliser cela et de jeter le discrédit sur la communauté sage-femme. Beaucoup y compris des anciens peuvent témoigner de pratiques dures depuis des lustres, mais pas de faits comme ceux qui ont été dénoncées.

AAPH ENTREPRISE ADAPTEE

Il y a aussi la situation d'une de nos camarades de l'Entreprise Adaptée faisant partie de l'AA PH et qui passe aux prud'hommes le 8 août parce que la directrice de son établissement a engagé une procédure de licenciement à son encontre. Voilà déjà 5 ans le médecin du travail l'avait déjà déclaré inapte pour travailler dans les espaces verts. La même directrice avait affecté cette collègue à un autre poste de travail. Aujourd'hui c'est elle qui engage une procédure de licenciement contre Joëlle D.

Or aujourd'hui ce qui a changé dans sa situation c'est que c'est une salariée protégée c'est-à-dire que c'est une élue du CSE.

Donc nous invitons celles et ceux qui peuvent, à venir la soutenir aux prud'hommes de Fort de France le 8 août qui se trouve au palais de Justice.

CHMD DES DROITS DE TRAVAILLEURS LESES

Il y a aussi un autre problème celui au CHMD ou une mobilisation s'est tenue le 18 juillet. Des camarades représentants des sections du privé et du public se sont rendus à la direction du CHMD. Une délégation a eu un entretien avec le directeur en la personne de Monsieur BERNIAC Stéphane. Cette réunion portait sur :

-la nomination du camarade Vallejo Christian en qualité de musicothérapeute et son détachement sur un grade correspondant à son niveau d'études et de cursus

-ensuite la question de la nomination dans un grade nouveau de tous les collègues qui ont bénéficié d'un avancement de grade au cours de l'année 2023. La demande de l'organisation syndicale c'est que le CHMD fasse ce qui se fait dans l'ensemble des hôpitaux c'est-à-dire que l'avancement s'applique dès le mois de janvier de l'année en cours. Au CHMD le directeur se singularise en faisant l'avancement démarrer à la date où la décision est prise. Une réponse devait tomber début août nous sommes aujourd'hui le 4 août et nous n'avons pas de réponse.

Par contre nous avons eu une réponse concernant Christian VALLEJO puisque le directeur s'oppose à le détacher dans un grade correspondant à son niveau d'étude et de cursus alors qu'il est diplômé musicothérapeute depuis 2020 et exerce ce métier depuis 2017. C'est comme si on disait à une puéricultrice diplômée ou à une IADE ou IBODE qui exerce son métier de se taire si on la paye comme IDE!!

IMAGERIE UN SERVICE DE POINTE DU POINT DE VUE MATERIEL !! MAIS OU EST L HUMAIN ?!

A l'imagerie aujourd'hui on observe un retard dans les examens IRM demandés pour la prostate et le cœur.

Il y a quelques années ces examens ne se faisaient plus à la radio centrale mais à la médecine nucléaire, dans un créneau qui ne permettait pas d'absorber toutes les demandes.

Tout cela sous l'égide de l'ancien chef de pôle M. Farid actuellement, M. Fard.

Récemment nous avons appris que ces examens doivent à nouveau se pratiquer à la radio centrale. Bien sûr tout cela avait nécessité redéploiement de manip, une nouvelle organisation .et tout cela nécessite aujourd'hui une réorganisation une planification. Bref ...avec les conséquences sur l'attente des patients pour leur programmation et les résultats. Mais matériellement les créneaux horaires pour les pratiquer étant plus importants, les choses devraient s'améliorer.

CAMPAGNE DE LA CGTM.SANTE

Lors de l'Assemblée Générale à mi-parcours du 11 juillet, notre organisation, la CGTM Santé a décidé de mener campagne sur deux points essentiels celui de la réduction du temps de travail sans perte de salaire et celui de la revalorisation des salaires avec leur indexation sur la hausse des prix. Ce sont deux problèmes majeurs qui ont des conséquences sur le monde du travail.

D'un côté vous avez des collègues qui s'esquintent au travail et qui ont des journées de travail longues et puis de l'autre côté un certain nombre de personnes qui sont au chômage et qui aspirent à travailler. Nous croyons qu'il est possible de travailler moins sans perte de salaire et qu'on puisse embaucher parallèlement. D'ailleurs depuis les 35 heures, notre organisation revendique et fait de la propagande sur la semaine de 32 heures pour tous payer 35h, la semaine de 25 heures payées 35 heures pour tous les agents qui travaillent de nuit et la semaine de 20h payée 35 heures pour un membre du couple ayant des enfants à charge. Ainsi un parent pourrait prendre en compte l'ensemble des tâches nécessaires au foyer et au suivi des enfants.

Maintenant concernant les salaires : tout un chacun observe que les salaires n'augmentent pas mais sont bloqués. Par contre quand nous allons faire des courses puisque nous sommes bien amenés à en faire pour nous nourrir et être en vie, nous observons que beaucoup de choses augmentent qui rentrent dans notre vie quotidienne. Donc si notre salaire ne suit pas la route ça veut dire que notre pouvoir d'achat va baisser. Ce n'est pas normal parce que parallèlement au fait que notre pouvoir d'achat diminue nous observons que les grandes sociétés font des profits faramineux et que c'est aussi à leurs dirigeants que le gouvernement accorde subventions , cadeaux exonérations de cotisations sociales et diminue sur les moyens mis à la disposition des services publics qu'ils soient de la santé de l'éducation ou d'ailleurs.

Donc sur cette question nous estimons qu'il faut revaloriser les salaires et les indexer sur l'augmentation du coût de la vie.

ECHANGES ET DISCUSSIONS SUR MONTEE DE L'EXTRÊME DROITE

Dernier point notre organisation suite aux résultats des élections européennes et aux résultats des élections législatives, observent une montée de l'extrême droite en Martinique bien sûr c'est le cas aussi en France. Cette montée est plus forte que le nombre de voix qui se sont portés sur les listes "de gauche" et nous croyons que cette question politique nécessite que nous puissions engager des discussions entre nous parce que cela peut augurer de conditions qui s'aggraveront demain. Nous avons demandé aux responsables de nos sections syndicales du privé comme du public de programmer une réunion d'échanges de discussion sur ce sujet avec les adhérents et les collègues.

CAMARADE DE LA SANTE PRIVEE , PUBLIC ET DU MEDICO SOCIAL

NE RESTE PAS ISOLE REJOINS LA CGTM.SANTE

Tel 0596552349--site cgt-martinique.fr—mail : cgtmsante972@gmail.com--